

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES VANS EN CEVENNES Compte-rendu du Bureau Élargi du 18 mars 2024 – 18h00 Salle des Fêtes – Beaulieu

Présents: Monsieur Robert BALMELLE, Madame Bérengère BASTIDE, Monsieur Jean-François BORIE, Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD, Madame Georgette DESCHANELS, Madame Monique DOLADILLE, Madame Delphine FEUILLADE, Monsieur Joël FOURNIER, Monsieur Jean-Marie LAGANIER, Monsieur Emmanuel LEGRAS, Monsieur Christian MANIFACIER, Monsieur Jean-Marc MICHEL, Monsieur Daniel NOËL, Madame Christiane RAYNARD, Monsieur Lionnel ROBERT

Absents et excusés: Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, Monsieur Bruno ROCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian MANIFACIER

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau élargi du 05-02-2024.

- 1. Stratégie pleine nature, univers vélo...
- 2. PAiT
- 3. Budgets 2024

Préparation et arbitrage du budget principal 2024, de ses annexes, de la fiscalité Préparation et arbitrage du budget annexe du SPANC 2024 Préparation et arbitrage du budget annexe « nouvelle zone d'activités » 2024

Informations du Président Questions diverses

M. Joël FOURNIER ouvre la séance et remercie M. Jean-François BORIE, Maire de Beaulieu pour son accueil dans la salle des fêtes de la commune.

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau élargi du 05-02-2024

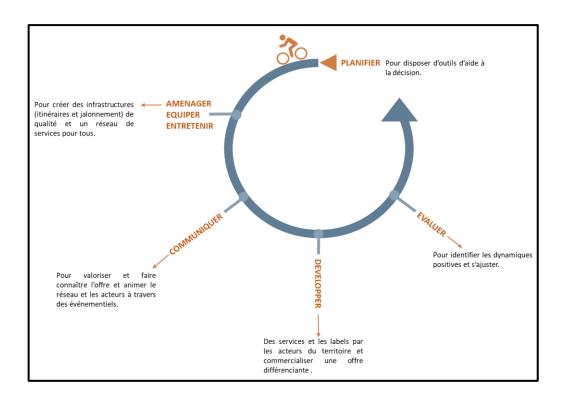
Le Procès-verbal a été adopté à l'unanimité

1. Stratégie pleine nature, univers vélo...

Intervenants:

Thierry BEDOS, Fédération française de cyclisme Edmond GAYRAL, Moniteur vélo, kayak, moto, prestataire AMC7 Magali LIN, Service pleine nature

Stratégie pleine nature : un écosystème à activer



Quelques données:

- La clientèle vélo dispose d'un panier moyen de 65 € (55€ pour les autres touristes)
- C'est un tourisme de proximité avec 50% des touristes qui ont leur résidence principale à de 200 km.



"Prestation d'accompagnement au diagnostic global de l'existant et aux préconisations pour le développement de l'offre vélo des Cévennes d'Ardèche"

Prestation assurée par AMC7.

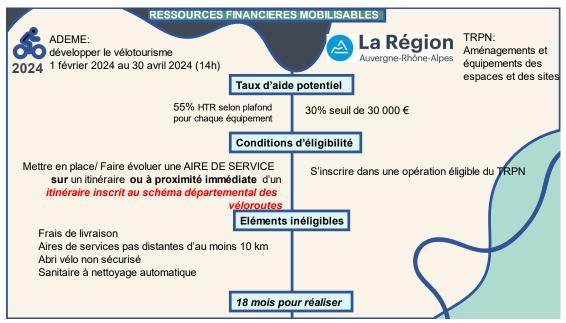
- Disciplines: vélo route, VTT et Gravel

Donner aux collectivités des outils d'aide à la decision en matière de:

- 1 réseau d'itinérance qualifié des pratiques : 1 itinérance par pratique de 3 à 4 jours > INNOVANT du point de vue de la Fédération Française de Cyclisme
- Des sites, circuits et itinéraires pour les 3 pratiques: 1 maillage territorial cohérent et une ambition de travailler les 3 pratiques en même temps > DISTINCTIF du point de vue de la Fédération Française de Cyclisme (Pour visualiser les circuits, cliquez sur le lien suivant : http://u.osmfr.org/m/1011675/

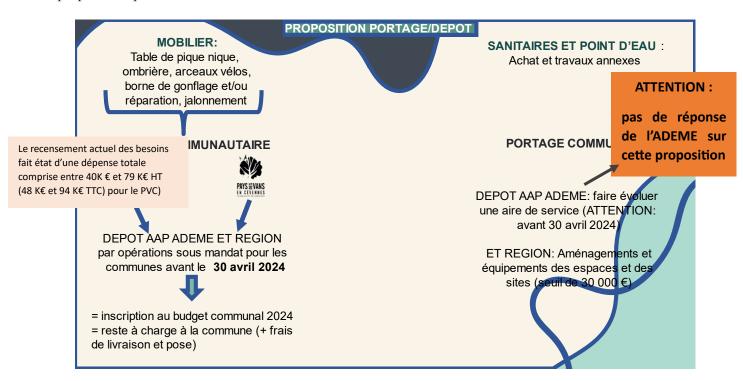


Créer des aires de service définis comme un espace structuré comprenant 4 équipements obligatoires (table de pique-nique, arceaux vélo, sanitaire et point d'eau) et des équipements complémentaires.



Suite au recensement et en lien avec le référent local pour l'appel à projet de l'ADEME, certaines communes ne semblent pas être éligibles (Saint André de Cruzières, Les Assions et Gravières). Elles pourront, par contre, bénéficier de l'accompagnement de la Région à hauteur de 30 % en respectant le seuil des 30 000 €.

Au regard de cette information, des seuils nécessaires et des compétences des collectivités engagées, il est proposé la répartition suivante



À l'issue de la réunion, chaque commune dispose d'une fiche reprenant les éléments recensés et le reste à charge pour chacun de ces éléments. Cela permettra l'inscription éventuelle dans le budget communal 2024.

Nota Bene:

Le reste à charge mini/maxi a été calculé au regard des devis demandés et reçus. Ces montants seront à affiner ultérieurement (marché public).

Par ailleurs, ce reste à charge est calculé sans la livraison et la pose du mobilier.

Les fiches sont à renvoyer à Magali LIN avant le 28 mars 2024 pour intégrer les appels à projets ADEME et Région TRPN.

2. PAiT

Le Vice-président, M. Daniel Noël et la chargée de mission présentent les actions engagées depuis plus de 2 ans entre les trois collectivités Communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes, Gorges de l'Ardèche et Pays Beaume-Drobie dans le cadre du PAiT AM.

Les enjeux des PAT:

Un PAT doit prendre en compte l'ensemble des éléments et des acteurs qui composent le système alimentaire local ainsi que leurs interactions.

L'alimentation durable consiste dans l'ensemble de pratiques visent à nourrir les êtres humains en qualité et quantité suffisante, aujourd'hui et demain dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaine alimentaire (production, transformation, distribution, accès, consommation, recyclage des biodéchets, retour aux sols)

Les enjeux stratégiques définis dans le PAiT Ardèche méridionale :

- FONCIER : Préservation et reconquête, Aide au maintien et à l'installation d'agriculteurs.
- PRATIQUES AGRICOLES: En cohérence avec la préservation des sols, la protection de l'environnement, la ressource en eau, l'adaptation au changement climatique
- APPROVISIONNEMENT: Mobilisation acteurs, consommateurs aux changements de pratiques alimentaires via la restauration collective, l'éducation alimentaire de produits locaux et biologiques
- ALIMENTATION : Garantie de l'accès à tous à l'alimentation Insertion, réinsertion par les métiers de l'alimentation et de l'agriculture

Bilan des 2 années:

Un diagnostic en grand partie réalisé

Une gouvernance mise en place (Cellule de pilotage, groupe technique et comité de suivi des 3 CdC, comité stratégique avec plus de 35 partenaires acteurs de l'alimentation locale + collectifs citoyens locaux)

Une vingtaine d'actions identifiées, en articulation avec programmes et actions des Communautés de communes, 3 grandes axes prioritaires définies (foncier, pratiques agricoles, restauration collective).

Organisation de 3 groupes de travail transversaux: Foncier (collectivités, BVSM, foncière locale, transmission, installation), Restauration collective (Approvisionnement, gaspillage, compostage), Pratiques agricoles (dont projet Jalès)

Mise en œuvre : Etude restauration collective, Gaspillage alimentaire, Formations restauration collective/Egalim, Biodéchets / Compostage, Projet Jalès, BVSM, Journée élus communaux soutien agriculture à Chandolas, outils de communication (stand, presse locale, réseaux sociaux)

Le projet pour les 3 ans à venir :

Poursuite des axes stratégiques et des actions prioritaires. Orientation plus appuyée sur le gaspillage auprès des 2 maillons les plus importants de la chaine alimentaire concernés par le gaspillage (au champ et chez les ménages) et sur les biodéchets.

374 403€ total projet global sur 3 ans.

298 842€ subventions/partenariats (AERMC, Etat, Sictoba)

8 395€/ an/ CdC (dont 4 400€ en lien avec les biodéchets)

Dépenses Eligibles Recettes

		Co financeurs	Dépenses éligibles	Taux	Montant
	132 403,00				
1ETP sur 34 mois	€	AERMC	308 201,50 €	70%	215 741,05 €
	20 000,00				
Communication	€	SICTOBA	33 101,00 €	100%	33 101,00 €
	55 000,00				
Petits équipements expé	€	Etat (SNANC)	374 403,00 €	13%	50 000,00 €
	17 000,00				
Prestation jardin durable	€				
Prestation pratiques	18 000,00				
alimentaires	€	Total subvention			298 842,05 €
Prestation réseau	30 000,00				
compost	€				
	102 000,00				
Equipement compostage	€	Autofinancement			75 560,95 €
	374 403,00				
Total	€	Par an et par cdc	8 395,66 €		374 403,00 €

Vote de la nouvelle convention tripartie mars/avril.

3. **Budgets 2024**

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente les 3 budgets et rappelle le débat d'orientation budgétaires avec notamment les évolutions prévues dans le cadre de la loi des finances 2024 (revalorisation de la DGF, revalorisation forfaitaire des valeurs locatives,...).

Elle précise la consigne demandée aux services pour une maîtrise des coûts ainsi qu'une recherche des pistes d'économie (renégocier des contrats,...) et des économies à venir avec les services regroupés en un même bâtiment.

Budget principal:

Pour rappel, à fin 2023, les résultats sont les suivants : la capacité d'autofinancement brute s'élève à 673 000 €, la capacité d'autofinancement nette à 467 000 € et la capacité de remboursement de l'emprunt est de 3.60 années. Le tableau pour la section de fonctionnement par service et par chapitre est présenté avec un zoom sur les propositions budgétaires :

En dépenses,

- . Chapitre 012 « Charges de personnel et charges assimilées» avec le versement de la prime ARE, la politique d'aide à l'apprentissage, le centre de loisirs sur Beaulieu (4 semaines), l'évolution du RIFSEEP pour la catégorie C, le point d'indice majoré de 5 points à tous les agents au 01-01-2024, la prime « pouvoir d'achat », les recrutements : responsable finances, évolution vers un temps complet du poste partagé pour le contrat local de santé avec Beaume-Drobie d'où un temps complet avec une participation de l'intercommunalité, la formation des jeunes par l'apprentissage, le saisonnier pour l'entretien des sentiers, le médiateur santé,... Il est rappelé que nos services sont gérés en direct. La part des charges de personnel représente 30 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.
- . Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » avec les articles qui portent sur les participations aux associations et aux organismes de regroupement avec en débat :
 - l'augmentation de la participation transport par le SMAM « piscine la perle d'eau » et sur la part communale sur le fonctionnement,

- le niveau de participation à l'association REVIVRE -centre social et centre de loisirs intercommunalavec un déficit annoncé pour cette association de 34 000 € en lien avec l'évolution des salaires prévue dans la nouvelle convention collective. La communauté de communes ne pourra pas aller au-delà de sa participation actuelle. Une réunion est programmée le 02-04-2024 avec tous les partenaires dont le Maire de la commune des Vans, propriétaire du bâtiment loué à REVIVRE. M. Jean-Marc MICHEL, interpellé par cette situation, s'interroge sur l'aide communale éventuelle. 40 % de la fréquentation sont des vanséens.

Un tableau récapitule toutes les participations prévues au budget.

Et en recettes,

. la fiscalité, avec la revalorisation des bases, s'élève à près de 450 000 €; le travail fait par les communes au travers du logiciel CMagic a permis de mettre en place de l'équité fiscale.

M. Thierry BRUYERE-ISNARD informe l'assemblée sur la possibilité de majorer le taux pour la taxe d'habitation additionnelle − résidences secondaires − de 5.70 à 6.14 (taux maximum possible 6.14); ce qui représente une recette fiscale de + de 25 000 €. Après un tour de table, tous les membres présents sont favorables à cette proposition.

Le tableau pour la section d'investissement retrace, en dépenses, le capital de l'emprunt, les amortissements, les différentes opérations dont la réhabilitation du bâtiment D de l'ancien hôpital des Vans, les travaux de la traversée de Saint Paul Le Jeune pour finaliser la voie douce, les travaux de raccordement à la fibre optique, l'aide aux entreprises, l'aide aux particuliers dans le cadre de l'OPAH, l'acquisition de matériel et véhicules pour la collecte des ordures ménagères.

Un débat est lancé sur les travaux de fibre optique avec des communes qui ne seront pas raccordées et d'autres pas intégralement avec en parallèle les participations demandées par le syndicat ADN.

Et en recettes, sont inscrits les reports de l'exercice 2023, le virement de la section de fonctionnement, les subventions, le FCTVA.

Des informations complémentaires et synthétiques sont apportées sur la répartition par service et par chapitre des dépenses et des recettes en fonctionnement.

Budget annexe SPANC

Suite à l'évolution des tarifs votés en séance du conseil communautaire du 26-02-2024, le budget s'équilibre en fonctionnement avec les redevances attendues.

Budget annexe nouvelle zone d'activités

Ce budget nécessite de recourir à des comptes de stock et, compte tenu des spécificités, notre conseillère aux décideurs locaux et M. LEGER travaillent sur l'équilibre budgétaire de ce budget avec le prix au m2 pour la revente des parcelles.

A l'issue de cette présentation et explications, aucune observation n'a été faite.

Informations du Président :

CONSEILS COMMUNATAIRES

08-04-2024 à 18 h 30 Saint André de Cruzières

13-05-2024 PNR – POLINNO **OJ à valider** 10-06-2024 à valider

- SMAM Piscine La Perle d'eau

Positions des Maires sur l'ordre du jour du comité syndical prévu le 19-3-2024 à 18 h 30 sur les 2 points qui concernent :

- . proposition d'augmentation de la participation communale annuelle 2024
- . proposition d'augmentation de la participation des transports 2024

Les élus s'interrogent sur les augmentations constantes des participations et souhaitent une rencontre avec le Président.

- Prime « pouvoir d'achat »

Avis partagé sur l'instauration de cette prime

- NATURA 2000/ENS

Tanguy et Anaïs ont été recrutés par le PNR Les Maires sont interrogés sur la possibilité de mettre à disposition un bureau pour Anaïs proche des Vans

- Circuit découverte du POLINNO à Chambonas le 08-04-2024

Découverte des nombreux outils et propositions d'ateliers de médiation artistique et culturelle

Ceci exposé, La séance est levée à 20h30.

Secrétaire de séance, Monsieur Christian MANIFACIER